



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

5

L'An deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le huit avril deux mil seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent CAPO-CANELLAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. Vincent CAPO-CANELLAS, ***Maire***

M. Albert CONTY, Mme Catherine RIOU, Mme Marie-Thérèse GITENAY, M. Jacques GODARD, Mme Shama NILAVANNANE, M. Gérard DILIEN, M. Gérald DURAND, ***Adjoint au Maire.***

M. Philippe ROBERT, M. Thierry SCHEINERT, M. Yannick HOPPE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCRETTE, Mme Maryse LOPEZ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, M. Malik ABID, M. Thomas RAHAL, Mme Valérie MÉRY, M. Benoît PENINGUE, M. Sébastien FOY, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS ***Conseillers Municipaux.***

POUVOIRS :

Mme Martine ROUÉ Adjointe au Maire à Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire, M. Jean-Michel LAFIN Adjoint au Maire à M. Vincent CAPO-CANELLAS Maire, M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Gérald DURAND Adjoint au Maire, M. Jean-Jacques JENNÉ Conseiller Municipal à M. Jean-Baptiste BORSALI Conseiller Municipal, Mme Maryline MARCHOIS Conseillère Municipale à Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale, Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipale à Mme Sabine MORCRETTE Conseillère Municipale.

ABSENT :

M. Frédy MAHON Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Gérard DILIEN Adjoint au Maire.

OBJET : Avis sur le projet Europa City



COMMUNE DU BOURGET**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016****AVIS SUR LE PROJET DIT EUROPA CITY**

Vu les documents portés à la connaissance du public sur le projet dit Europa City dans le cadre d'un débat public sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public,

Vu la lettre du directeur du projet se permettant par avance de considérer que d'éventuelles oppositions ne sauraient être légitimes,

Vu les déclarations d'un membre du gouvernement au moins, alors même que le débat public est en cours, manquant au devoir d'impartialité,

SUR LA FORME :

Condamne les prises de positions préalables de membres du Gouvernement de nature à altérer profondément le débat en cours,

Condamne l'arrogance et les écrits des représentants du Groupe AUCHAN qui au mépris de tous les usages vont jusqu'à tenter de dicter aux élus leurs prises de position,

Considère que de tels procédés dévoient le processus d'examen dudit projet.

SUR LE FOND :

Considère que le projet présenté comme « culturel, ludique, lieu de vie » est en fait essentiellement un projet commercial qui pourrait être situé à tout endroit du pays et qu'il est destiné à être une vitrine du savoir faire commercial du groupe en question,

Estime qu'il porterait atteinte aux commerces existants,

Considère qu'au contraire de relier les deux aéroports du Bourget et de Roissy CDG et d'accueillir des activités et emplois liés à l'aérien et à l'aéroportuaire, ce qui devrait être la vocation du foncier concerné, il constituerait une rupture et un frein au développement concerté de ces activités dans un cadre environnemental,

Relève qu'il porte un risque fort d'embolie du réseau routier (A1, A3, ex RN2 déjà saturée),

Considère qu'un tel projet au lieu de permettre aux territoires situés entre la toute première couronne de Paris (en bordure du périphérique) et l'aéroport de Roissy CDG de bénéficier du développement qu'ils ont engagé, viendrait polariser les investissements publics (voirie...) sur des terres aujourd'hui agricoles,

Considère en cela qu'il ne s'inscrit pas dans une dynamique de développement de l'emploi et de l'attractivité de la banlieue mais qu'il la contrarie,

Rappelle que ce projet ne crée pas de lien avec le pôle du Bourget pourtant très proche tout comme il ignore les enjeux de reconversion du site PSA d'Aulnay.

PAR : 32 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre.

Donne en conséquence un **avis défavorable** au projet dit Europa City porté par le groupe AUCHAN.

Et ont signé les membres présents.



Vincent CAPO-CANELLAS

Sénateur Maire

Le Bourget le : 25 AVR. 2016
Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en
Préfecture le 20 AVR. 2016
et de la publication le 18 AVR. 2016
Le Maire
Vincent CAPO-CANELLAS

